

Communiqué de presse [Ⓐ]



Colmar, le 16 décembre 2014.

L'Alsace se mobilise pour l'apprentissage !

Chantal Risser, Conseillère Régionale, Présidente de la Commission Formation Initiale, Education, Lycées, **Jacques Garau**, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, et **Jacques-Pierre Gougeon**, Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des universités d'Alsace, en présence de **Jean-Louis Hoerlé**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace, **Bernard Stalter**, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace, et **Marc Schneider**, Vice-Président du service formation de la Chambre d'Agriculture Région Alsace, **ont affirmé leur engagement commun en faveur de l'apprentissage**, ce mardi 16 décembre 2014, au CFA Marcel Rudloff à Colmar. Ils ont été accueillis par **Jean-Claude Gilg**, Président de l'association pour la gestion du CFA Centre Alsace Marcel Rudloff, et **Yannick Scheibling**, Directeur de l'établissement. **Yves Hemedinger** et **Nejla Brandalise**, Conseillers Régionaux, étaient également présents.

Les Assises Nationales de l'Apprentissage ont défini un objectif : atteindre les **500 000 apprentis d'ici 2017**. La Région Alsace est fortement engagée en faveur de cette voie de formation, véritable tremplin pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Le développement de l'apprentissage en Alsace doit pouvoir s'appuyer sur une **mobilisation de l'ensemble des partenaires afin de lever les freins au recours à l'apprentissage pour les apprentis et les employeurs et d'adapter ainsi l'offre d'orientation et de formation aux besoins des entreprises**.

Les interventions de la Région Alsace, de l'Etat et du Rectorat en faveur de l'apprentissage sont présentées ci-après :

➤ La Région Alsace s'engage pour l'apprentissage

La Région est responsable de l'aménagement de l'offre de formation professionnelle, dont l'apprentissage. La carte des formations est ainsi construite par la Région en lien étroit avec la demande des professionnels, les besoins des entreprises et des territoires ainsi que les aspirations des jeunes.



© Stadler / Région Alsace



La Région Alsace, partenaire de la marque Als [Ⓐ] ce - www.marque-alsace.fr

Communiqué de presse

La Région considère comme prioritaire le maintien d'une **offre de formation de première qualification pour les jeunes**. Aussi s'est-elle dotée une politique volontariste pour faciliter l'accès à l'apprentissage par différentes mesures :

- des dispositifs d'Initiation aux Métiers par l'Alternance (DIMA) pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème},
- un dispositif Préparatoire à l'Apprentissage (DPA) pour les Jeunes Demandeurs d'Emploi qui s'appuie sur le réseau des Missions Locales,
- un financement de formation de remise à niveau pour les jeunes précédant leur entrée en apprentissage.

Afin de promouvoir et de valoriser la formation par l'apprentissage, la Région Alsace a mis en place, depuis mars 2013, un **réseau de 15 chargés de développement** dans les CFA relevant de l'Education Nationale et de l'Enseignement agricole. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un programme cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE).

Les missions de ces chargés de développement consistent à :

- informer les entreprises sur l'offre de formation par apprentissage et les conditions d'accueil d'apprentis (réglementation, aides financières),
- identifier les besoins en apprentissage dans les différents secteurs professionnels,
- développer le réseau d'entreprises formatrices,
- étudier les freins à l'apprentissage dans certains secteurs et proposer des actions de développement.

Plus de 3 000 entreprises ont été rencontrées à ce jour.



© Stadler / Région Alsace

La Région consacre de nombreux moyens pour assurer la **sécurisation des parcours des apprentis**, notamment par le biais d'aides au transport, à la restauration, à l'hébergement et au premier équipement. Elle soutient également les CFA pour une meilleure prise en charge du handicap chez les apprentis.

Par ailleurs, la Région accompagne les CFA dans le développement de projets qualitatifs d'accompagnement des apprentis, notamment lors de ruptures de contrats.

Pour encourager l'ouverture interculturelle et linguistique des apprentis de tout niveau de qualification, la Région favorise leur mobilité internationale. En 2013, la Région a signé un accord cadre relatif à **l'apprentissage transfrontalier** dans le Rhin Supérieur avec 28 institutions françaises et allemandes. Cet accord permet à tout apprenti inscrit en centre de formation dans son pays d'origine de réaliser la partie pratique de sa formation au sein d'une entreprise installée dans le pays voisin.

La Région consacrera plus de **52 M€** en 2015 à l'apprentissage :

- 36,4 M€ au fonctionnement et à l'équipement des CFA et au réseau de développeurs,
- 2,6 M€ pour les aides aux apprentis (hébergement, restauration, transport, premier équipement),
- 2 M€ pour les actions qualité et environnement de l'apprentissage,
- 9 M€ pour les aides aux employeurs,
- 2 M€ pour les actions de promotion de l'apprentissage dont les Olympiades des Métiers.

Communiqué de presse

Les Olympiades des Métiers

L'Alsace accueillera les 43^e finales nationales des Olympiades des Métiers, qui se dérouleront les 29, 30 et 31 janvier 2015 à Strasbourg. Il s'agit d'un événement international de mise en valeur de l'excellence dans les métiers. Il permet aux meilleurs professionnels du monde entier de moins de 23 ans de se mesurer lors d'une compétition.

Le concours se déroule en trois temps : les sélections régionales, les finales nationales et enfin les finales internationales, regroupant une soixantaine de pays.

Organisées par la Région Alsace en partenariat avec la Communauté urbaine de Strasbourg, les 43^{èmes} finales nationales des Olympiades des Métiers auront lieu au Parc des Expositions, où 40 000 m² seront dédiés à la compétition. **860 candidats venant de 27 régions différentes (métropole et territoires d'Outre-Mer), concourront dans 49 métiers, regroupés dans 8 pôles** : alimentation, automobile, services, maintenance, agriculture, bâtiment – travaux publics, industrie et nouvelles technologies. 80 000 visiteurs sont attendus tout au long des cinq demi-journées d'épreuve.



© Stadler / Région Alsace

L'Equipe d'Alsace sera composée de 52 candidats ayant remporté la médaille d'or dans chacun des 46 métiers en compétition lors des sélections régionales. Le concours se poursuivra ensuite à São Paulo, au Brésil, du 10 au 16 août 2015.

Plus d'informations sur les sites : www.region-alsace.eu, www.worldskills-france.org et www.facebook.com/strasbourg.olympiades.2015

➤ **L'Etat continue à prendre en charge des incitations financières pour l'embauche des apprentis**

Outre les **exonérations de cotisations de sécurité sociale et d'une partie des charges sociales** s'appliquant aux salaires versés aux apprentis, l'Etat prend en charge les incitations suivantes :

- la **prime de 1 000 € par année de formation** versée par les régions pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- l'aide supplémentaire de 1 000 €, décidée par le Président de la République lors de la journée de mobilisation pour l'apprentissage du 19 septembre 2014. Elle s'applique pour **toute première embauche d'un apprenti dans une entreprise de moins de 250 salariés, ou en cas de recrutement d'un apprenti supplémentaire.**

Ces deux aides sont gérées par la Région.

En outre :

- les entreprises employant un apprenti bénéficient toujours, pour la 1^{ère} année de formation, d'un **crédit d'impôt** de 1 600 € si le jeune suit une formation de niveau III ou inférieure (CAP, Bac Pro, DUT, BTS). Ce crédit d'impôt est porté à 2 200 € pour les apprentis handicapés. Il est assis sur les salaires versés aux apprentis, qui entrent également dans l'assiette du CICE¹,

Communiqué de presse

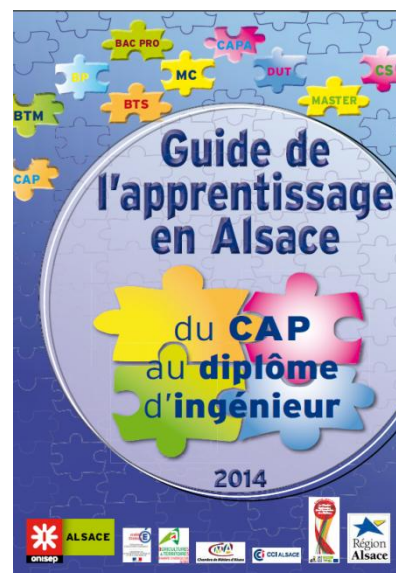
- les aides à l'apprentissage peuvent se combiner avec celles prévues pour le contrat de génération (4 000 € par an pour un CDI, à l'issue de son contrat d'apprentissage, ou au moment de la conclusion de ce contrat qui peut maintenant l'être sous CDI).

➤ L'académie de Strasbourg valorise l'apprentissage

L'information et l'orientation :

Le guide de l'ONISEP Alsace « l'apprentissage en Alsace du CAP au diplôme d'ingénieur » est devenu maintenant une référence. Elaboré par l'ONISEP avec les concours des chambres consulaires et des services de la région, ce guide est édité à plus de 30 000 exemplaires et diffusé dans tous les établissements scolaires, les missions locales et l'ensemble des points d'accueil et d'information de la région. Edité sur le site de l'ONISEP, il est l'outil qui permet d'être informé sur tous les aspects de l'apprentissage.

Dès la rentrée 2015, le nouveau parcours individualisé d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel sera généralisé dans tous les collèges et les lycées. L'objectif est de permettre à chaque élève de construire son parcours tout au long de sa scolarité en privilégiant la connaissance des entreprises, de leurs fonctions et des compétences qui y sont mises en œuvre, et bien évidemment aux formations qui conduisent à leurs métiers.



La formation professionnelle :

L'apprentissage a une singularité en Alsace : c'est son importance dans les lycées professionnels ou polyvalents; la moitié des CFA sont rattachés à un établissement public et accueillent environ 40 % de l'effectif régional, tous niveaux confondus ; l'académie est donc directement concernée par le développement de l'apprentissage et la qualité des formations mises en œuvre.

L'Académie de Strasbourg et la Région développent le mixage des publics (accueil d'élèves et d'apprentis dans les mêmes classes), ce qui permet d'optimiser les structures, les équipements et les compétences, et ainsi de répondre avec une offre mieux territorialisée, plus souple, et plus réactive dans son adaptation aux besoins des qualifications.

Chiffres clés de l'apprentissage en Alsace :

- 15 000 apprentis,
- 33 CFA proposent plus de 300 formations,
- 18 CFA, plus de la moitié, sont rattachés à un lycée, ce qui constitue une spécificité alsacienne.

Contacts presse :

- **Région Alsace** : Gaëlle TORTIL, 03.88.15.69.84, gaelle.tortil@region-alsace.eu
- **Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin** : Viviane CHEVALLIER, 03.88.21.68.77, viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr
- **Rectorat** : Daniela VOM SCHEIDT, 03.88.23.38.48, ce.communication@ac-strasbourg.fr